

Règlement des Championnats régionaux

Article 1

Les championnats se courent sur les régates suivantes :

CHAMPIONNAT DE MÉDITERRANÉE

Doté par **MARCON YACHTING**

CM1	21 au 22 février	COYC Hyères (CFU 2)	CM8	14 au 15 nov.	CN St Raphaël
CM2	21 au 22 mars	Ste Maxime	Pour la finale, seule la journée du samedi comptera pour le classement du championnat de Méditerranée. La remise des prix aura lieu lors de la finale.		
CM3	25 au 26 avril	YC La Grande Motte (CFU 3)			
CM4	23 au 25 mai	Marseillan	Les lots ne seront remis que si les lauréats sont présents lors de la remise des prix finale. Il n'y aura pas de cumul de dotation		
CM5	27 au 28 juin	Esparron			
CM6	19 au 20 sept.	Martigues			
CM7	3 au 4 octobre	SN Bandal			

CHAMPIONNAT ATLANTIQUE

Doté par **EVO BREST**

CA1	21 au 22 février	Lorient (CFU 2)	Les 3 premiers de chaque classement général de catégorie seront récompensés.		
CA2	28 au 29 mars	AR Cholet			
CA3	25 au 26 avril	CN Crozon (CFU 3)	La remise des prix aura lieu lors de la dernière régate. Les lots ne seront remis que si les lauréats sont présents lors de la remise des prix lors de la finale. Il n'y aura pas de cumul de dotation		
CA4	3 au 4 octobre	USAM Brest			
CA5	7 au 8 novembre	Asptt Nantes			

Les points obtenus lors de la finale seront multipliés par 2.

CHAMPIONNAT DE MANCHE EST

Doté par **NENUPHAR**

ME1	21 au 22 février	Anneville (CFU 2)	La remise des lots du championnat se fera à l'issue de la dernière régate. Seront récompensés les coureurs présents le jour de la remise des prix ayant participé à au moins 5 régates et à jour de leur cotisation à l'AFL ou à l'ILCA. Les lots seront attribués à ceux qui auront couru au moins 5 épreuves, ensuite dans l'ordre du classement général mais il n'y aura pas de cumul de dotation. Aucune voile ne sera attribuée aux séries comptant moins de 10 coureurs classés.		
ME2	21 au 22 mars	St Quentin			
ME3	25 au 26 avril	Deauville YC (CFU 3)			
ME4	19 au 20 sept.	L'Ailette			
ME5	3 au 4 octobre	CN Wimereux			
ME6	10 au 11 octobre	CVM Lavacourt			
ME7	7 au 8 novembre	CN Anneville			
ME8	21 au 22 nov.	CN Dreux			

CHAMPIONNAT DU GRAND EST

Doté par **NENUPHAR**

CE1	21 au 22 mars	Rastatt
CE2	11 au 12 avril	Forêt d'Orient
CE3	6 au 7 juin	ASCA Peugeot
CE4	27 au 28 juin	Gérardmer
CE5	29 au 30 août	Neuchâtel
CE6	3 au 4 octobre	AOG Strasbourg

La remise des lots se fera à l'issue de la dernière régates. Seront récompensés les premiers de chaque série et les autres lots seront attribués par tirage au sort parmi les coureurs ayant participé à au moins 3 régates et présents le jour de la remise des lots

CHAMPIONNAT DU SUD-OUEST

Doté par **MARCON YACHTING**

SO1	7 au 8 mars	St Cyr
SO2	4 au 6 avril	La Ganguise
SO3	25 au 26 avril	CN Biscarosse (CFU 3)
SO4	16 au 17 mai	CSC Aydat
SO5	23 au 25 mai	CN Vassivière
SO6	12 au 13 sept	Pareloup

22 au 25 octobre CV Hourtin

La remise des prix aura lieu lors de la dernière régates. Les lots ne seront remis que si les lauréats sont présents lors de la remise des prix finale. Il n'y aura pas de cumul de dotation

Article 2

Un nombre de points est attribué à chaque barreur selon le barème ci-dessous, en fonction du classement définitif de chacune des régates. Sera considéré comme classé, un coureur ayant confirmé son inscription et ayant participé à au moins une manche de la régates.

Barème	
Place	Points
1	100
2	97
n	98 -n

Championnat de Manche Est : les points obtenus sur les interligues seront augmentés avec un coefficient de 1,25. Si une régates n'est pas courue pour raison de météo, les coureurs qui ont confirmé leur inscription obtiendront 20 points.

Tout coureur classé marque un minimum de 20 points.

Article 3

Une régates pourra être comptabilisée pour un championnat régional même si le classement général est établi sur une seule course.

Article 4

Pour établir les classements finaux, seront pris en compte les x-y meilleurs résultats de chaque coureur, selon le tableau suivant :

NOMBRE DE RÉGATES VALIDÉES (x)	NOMBRE DE RÉGATES SUPPRIMÉES (y)				
	Méditerranée	Atlantique	Manche Est	Grand Est	Sud- Ouest
2	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
3		Une			Une
4	Deux				
5		Trois			
6					
7			Une		
8			Deux		

Le vainqueur sera le barreur totalisant le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés de la façon suivante :

- Championnat de Méditerranée : selon le principe de l'annexe A des RCV en cours en faveur du concurrent ayant le plus de places de 1^{er} puis en cas d'égalité persistante de places de 2^{ème} etc. Les régates retirées n'entrent pas en ligne de compte. Si l'égalité persiste, c'est le classement à la dernière régata qui sera utilisé.
- Championnat du Grand Est : en fonction du plus grand nombre de points de toutes les régates courues. S'il reste encore des ex-aequo, ils seront départagés suivant le total moins une manche.
- Championnat Atlantique et Championnat de Manche Est : suivant leur résultat sur la dernière régata.

Les classements suivants seront établis :

Classements	Championnats de Méditerranée et du Sud-Ouest			Challenge Atlantique		Championnat de Manche Est			Championnat du Grand Est		
	St.	Rad.	4.7	St.	Rad. et 4.7	St. si + de 9	Rad.	4.7 si + de 9	St.	Rad.	4.7 si + de 4
Gén.	x	x	x	x	x	x	x	- 17 ans	x	x	x
Espoir	x			x					x	x	
Master	x	x		x	x	x	x		x	x	
Fém.		x	x		x			- 17 ans		x	x
Cadet		x					x				

Le classement des clubs (championnat de Méditerranée) sera établi par addition des points du classement général des trois meilleurs coureurs de chaque club.

Article 5

Les participants doivent être membres de l'AFL, à jour de leur cotisation pour l'année en cours et licencié à la FFV.